

Berne, le 18 mars 1968

s.G.41.Afr.S.152.0. - RL/1c

A la Banque nationale suisse

8000 ZurichCrédits à la République d'Afrique
du Sud.

Monsieur le Président,

Vous nous avez informés par la lettre du 26 février de l'intention de trois grandes banques d'accorder à l'Electricity Supply Commission (ESCOM) à Johannesburg, un crédit de 45 millions de francs en quatre tranches annuelles de 11.250.000 francs. Une deuxième demande se rapportant à un crédit fiduciaire de 5 millions de dollars à la même entreprise a fait l'objet de votre lettre du 4 mars.

Nous sommes pleinement conscients de l'intérêt comme de l'importance que ces opérations présentent pour notre économie, et l'aspect particulier de nos échanges avec la République sud-africaine, qui laissent chaque année à la Suisse un solde actif substantiel, ne nous échappe pas. Ainsi que nous avons eu l'occasion de vous l'exposer à plusieurs reprises, nous ne saurions cependant dissimuler la crainte que des relations trop étroites avec l'Afrique du Sud n'aient des répercussions sur nos rapports avec d'autres états et que nous perdions à la longue la sympathie du tiers monde dont nous bénéficions encore actuellement.

Le fait que la Suisse ne soit pas membre des Nations Unies ne peut nous laisser indifférents aux décisions prises par cette organisation. La résolution 2288 adoptée par l'assemblée générale le 11 décembre 1967 et qui condamne toute activité étrangère économique et autre faisant obstacle aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale dans le Sud de l'Afrique a été portée à la connaissance de notre gouvernement par le Secrétaire général de l'ONU. Le fait également que la Suisse soit un des pays dont l'activité économique est mise en cause par le Comité spécial de cette organisation chargé d'étudier la politique d'apartheid du gouvernement de la République sud-africaine ne devrait en particulier pas être négligé. Tout

./.

- 2 -

laisse présager que lors de la prochaine assemblée générale qui débute fin avril, les attaques vont se développer avec une violence accrue. Le moment ne nous paraît en conséquence guère opportun pour accorder à l'Afrique du Sud des crédits d'une importance, semble-t-il, jamais atteinte, ceux-ci devant s'élever à plus de 110 millions de francs suisses depuis le début de l'année.

Au sujet du crédit fiduciaire de 5 millions de dollars de la Lavoro Bank à Zurich, il nous paraît accessoire que cette opération ne doive pas entraîner d'exportation de capitaux. L'essentiel est que l'opération figurera dans les statistiques sud-africaines comme un investissement suisse. On peut d'ailleurs se demander s'il ne conviendrait pas de veiller à ce que des prêteurs étrangers n'effectuent pas des placements par l'intermédiaire d'établissements suisses dans l'intention précisément de ne pas figurer eux-mêmes comme créanciers.

Ces considérations émises, nous ne nous opposerions pas à ce qu'il soit répondu affirmativement aux requêtes qui vous ont été présentées. Nous tiendrions en revanche vivement à ce qu'il soit tenu compte désormais de nos réserves de façon plus prononcée que cela semble avoir été le cas jusqu'ici. En d'autres termes, nous souhaiterions que, dans la mesure du possible, un autre débouché que l'Afrique du Sud soit recherché pour les capitaux suisses en excédent.

Nous vous saurions gré de porter ces remarques à la connaissance des banques engagées dans ces opérations et de nous faire connaître, s'il y a lieu, leurs remarques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.